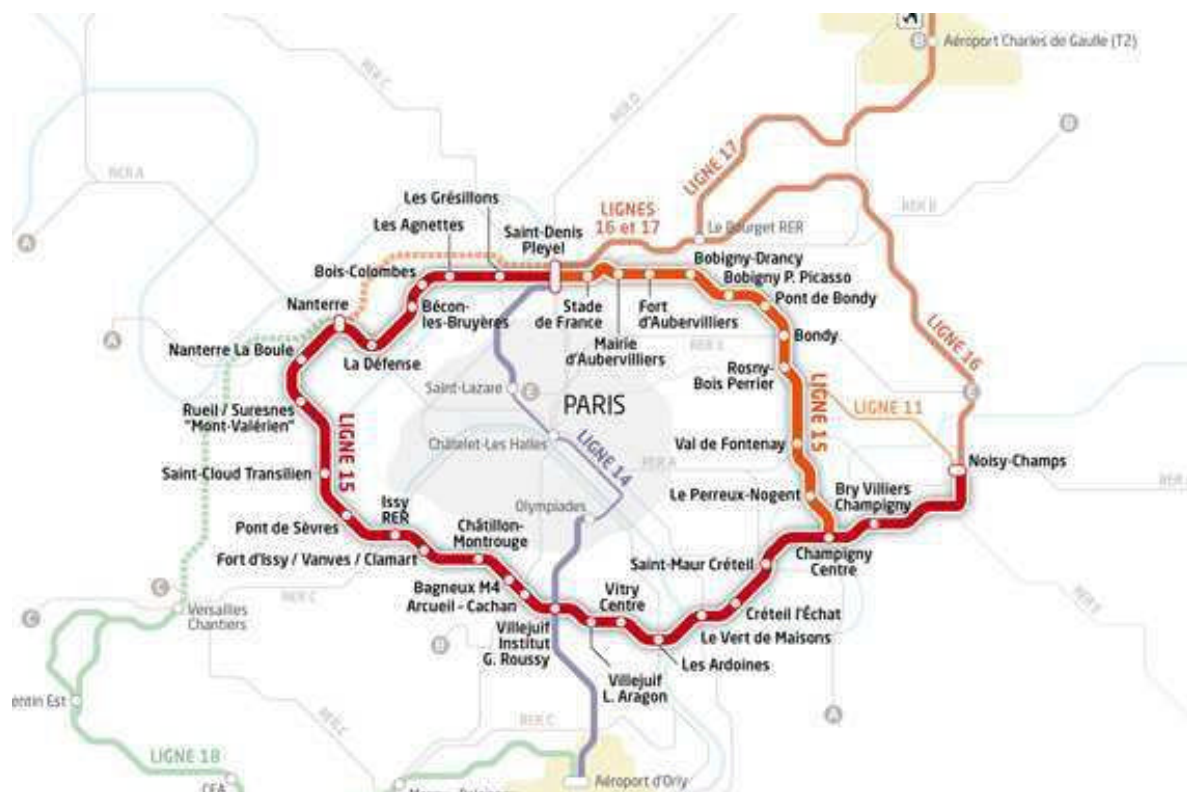


Grand Paris express : la ligne 15 Est déclarée d'utilité publique



Par Adrien Gavazzi avec AFP Publié le 13/02/2017



Grand Paris Express

Un arrêté préfectoral vient d'être pris à propos de cette ligne de métro qui reliera Saint-Denis Pleyel à Champigny Centre.

La **ligne 15 Est** du futur métro du **Grand Paris express**, qui reliera **Saint-Denis Pleyel à Champigny Centre**, a été **déclarée lundi d'utilité publique par arrêté préfectoral**, a annoncé la Société du Grand Paris (SGP).

« Grâce à cette déclaration d'utilité publique, *c'est donc toute la grande rocade 15 qui est lancée*. En effet, la ligne 15 Sud, entre les gares Pont-de-Sèvres et

Champigny Centre, a été déclarée d'utilité publique en décembre 2014, tandis que la ligne 15 Ouest, entre Pont-de-Sèvres et Saint-Denis Pleyel l'a été en novembre 2016 », a souligné la SGP dans un communiqué.

« L'ensemble de la grande rocade 15 entre désormais en phase travaux. Les opérations de génie civil sont déjà en cours sur la ligne 15 Sud. Ils débuteront en mars 2017 sur la 15 Ouest et au début de l'année 2018 sur la 15 Est », a déclaré dans ce communiqué Philippe Yvin, président du directoire de la SGP.

La ligne 15 du Grand Paris Express, métro en rocade autour de Paris, sera longue de **75 kilomètres avec 36 gares**.

Le tracé du tronçon Est

Le tronçon Est fera **23 kilomètres et comportera 12 gares** ainsi qu'un site de maintenance et de remisage, et **desservira 13 communes, dans deux départements** (Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne). Il représente un investissement de **3,5 milliards d'euros**, et 300 000 voyageurs quotidiens sont attendus.

La commission d'enquête publique avait rendu un avis favorable sans réserve, à l'unanimité de ses membres, le 15 septembre 2016. La ligne 15 Est doit être **mise en service en 2025 entre Saint-Denis Pleyel et Rosny-Bois-Perrier, et en 2030 jusqu'à Champigny Centre**.